

D 26-60 FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2026 AU BUDGET DE L'EAU.	L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. <u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Adjointes au Maire,
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Patrick BLOSSE : donne pouvoir à Antoine ARIF Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nicolas GRANGER, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Monsieur Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal que, lors du vote du budget primitif 2026 du budget de l'eau, les crédits d'investissement ont été inscrits de manière volontairement limitée, afin de tenir compte du contexte électoral.

Il est désormais proposé de compléter ce programme d'investissement par une enveloppe supplémentaire de 300 000 €, destinée à financer plusieurs opérations jugées prioritaires pour la sécurisation et l'amélioration des installations du service de l'eau.

Les crédits complémentaires seraient répartis comme suit :

En section d'investissement – Dépenses :

Chapitre 20 – Article 2031 « Frais d'études » : + 30 000 €

Étude préalable à la réhabilitation du réservoir de Caumont.

Chapitre 23 – Article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » : + 270 000 €

- ✓ Travaux de sécurisation des sites de production et de stockage de l'eau (source Pagnier et réservoir Heuland) ;
- ✓ Travaux de renouvellement de canalisation et de branchements boulevard Jacques Landry.

Afin de financer ces investissements sans modifier l'équilibre général du budget, il est proposé de procéder à une décision modificative consistant à augmenter le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, en contrepartie d'une diminution des crédits inscrits au chapitre des charges exceptionnelles.

Olivier HOMOLLE propose donc de prendre la décision modificative n° 2/2026 suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 023 – Article 023 « Virement à la section d'investissement » : + 300 000 €
- Chapitre 67 – Article 678 « Autres charges exceptionnelles » : – 300 000 €

Section d'investissement – Recettes

- Chapitre 021 – Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » : + 300 000 €

Section d'investissement – Dépenses

- Chapitre 20 – Article 2031 « Frais d'études » : + 30 000 €
- Chapitre 23 – Article 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » : + 270 000 €

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable des membres de la commission « finances » lors de la réunion du 26 juin 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n° 2/2026 du budget de l'eau, telle que présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

